

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 15 et 16 Déc. 2001
Compte-rendu des décisions

Page 1

Ordre du jour

Décision Cnir-01-176

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 15 & 16 Décembre 2001, adopte l'ordre du jour tel que proposé par le Collège Exécutif, en proposant de placer le vote sur le remplacement de Marie Christine Blandin au CE au dimanche matin.

Adopté à l'unanimité moins un contre.

Débat d'actualité politique – Proche-Orient

Décision Cnir-01-177

Amendement 1 à la motion d'urgence 3

Ajouter à la fin de la motion les mots : «Il leur demande notamment d'intervenir auprès du Gouvernement afin que celui-ci demande au Conseil de sécurité de l'ONU le déploiement d'une force d'interposition au Moyen-Orient.»

Adopté à l'unanimité

Décision Cnir-01-178

Amendement 2 à la motion d'urgence 3

Après le §1, rajouter les mots : «le droit des populations vivant sur ce territoire passe par l'arrêt des expropriations, l'arrêt de l'appropriation des ressources naturelles comme l'eau par une minorité, l'arrêt des destructions de récoltes, l'arrêt des attaques contre l'autorité palestinienne, le démantèlement des colonies.

Il n'y a pas de solution à ce conflit sans le rétablissement de l'Autorité palestinienne disposant de moyens en rapport avec l'objectif qu'est la construction d'un Etat palestinien.»

Adopté à l'unanimité moins 3 contre

Décision Cnir-01-179

Motion d'urgence 3 amendée.

Situation au Proche-Orient

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 15 et 16 décembre 2001, réaffirme son soutien à la création d'un Etat palestinien. Dans la succession d'agressions, d'attentats suivis de répressions, les victimes sont majoritairement des civils, tant israéliennes que palestiniennes.

Le droit des populations vivant sur ce territoire passe par l'arrêt des expropriations, l'arrêt de l'appropriation des ressources naturelles comme l'eau par une minorité, l'arrêt des destructions de récoltes, l'arrêt des attaques contre l'autorité palestinienne, le démantèlement des colonies.

Il n'y a pas de solution à ce conflit sans le rétablissement de l'Autorité palestinienne disposant de moyens en rapport avec l'objectif qu'est la construction d'un Etat palestinien.»

Le règlement politique du conflit doit être pris en charge par l'ONU, dans le respect des résolutions préalablement votées.

Le Cnir demande au CE, aux députés et au candidat à la présidentielle de défendre publiquement cette position.

Il leur demande notamment d'intervenir auprès du Gouvernement afin que celui-ci demande au Conseil de sécurité de l'ONU le déploiement d'une force d'interposition au Moyen-Orient

Motions diverses

Décision Cnir-01-180

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 15 & 16 Décembre 2001, adopte la proposition du CE sur les dates de Cnir en 2002, avec la modification suivante : date du Cnir suivant le premier tour des présidentielles : 22avril et, éventuellement, le 27 avril en cas de nécessité politique.

Pour : beaucoup

Contre : 1

Abst. : 7

Refus de vote : 0

Adopté.

Décision Cnir-01-181

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 15 & 16 Décembre 2001, adopte l'ordre du jour du Congrès de janvier 2002 tel que proposé par le CE.

Pour : beaucoup

Contre : 13

Abst. : 7

Refus de vote : 1

Adopté.

Décision Cnir-01-182

Vote d'ordre

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 15 & 16 Décembre 2001, décide le report de l'étude de la motion d'urgence 6 lors du débat budgétaire.

Pour : 31

Contre : 29

Abstentions : 4

Vote refait sans prise en compte des abstentions.

Pour : 34

Contre : 31

Motion reportée .

Décision Cnir-01-183

Motion d'urgence n°7

Passage à l'Euro

Le Conseil national interrégional des Verts réuni à Paris les 15 et 16 décembre 2001, confirme que :

À partir du 1er janvier 2002, le montant de la part nationale de cotisation est fixé à 30,5 Euros (soit 200,07 francs).

En raison de règles mathématiques, le calcul de la racine carrée, tel qu'il a été adopté par le Cnir, doit d'abord être effectué en francs avant conversion de la somme à reverser en Euros.

Adopté à l'unanimité moins deux contre.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-01-184

Motion d'urgence 4 amendée

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 15 et 16 décembre 2001, décide :

- d'organiser une mutualisation des débats et interventions publiques de la campagne électorale 2002, prenant en compte une consultation préalable des commissions, et des régions sur les axes de réflexion à défendre prioritairement. Lors d'interventions publiques sur des dossiers locaux de portée nationale, il est souhaitable qu'un contact préalable soit pris avec le groupe régional ;
- d'engager les instances exécutives et décisionnelles à suivre et contribuer aux travaux des commissions nationales thématiques (un-e membre du CE par commission thématique ? députés et élus référents par thème de réflexion... ?) ;
- de soumettre au débat au sein des instances régionales (CPR, CAR, groupes locaux), dans des délais permettant d'étudier réellement les textes, et d'émettre des avis, les orientations thématiques proposées pour le programme national des Verts ;
- de charger le Collège Exécutif de mettre en place des modules de formation en direction des candidats aux élections législatives et équipes de campagne (présidentielle et législatives) associant pour la définition des contenus et le choix des intervenants les commissions thématiques.

Adoptée à l'unanimité.

Décision Cnir-01-184

Vote à bulletins secrets

Le Conseil national interrégional des Verts réuni à Paris les 15 et 16 décembre 2001, ratifie la nomination de Leslie Pibouleau en tant que responsable de la commission Femmes.

Pour : 61

Abstentions : 1

Adopté.

Décision Cnir-01-185

Vote d'ordre

Report des votes sur le cumul des mandats.

Pour : 10

Contre : beaucoup

Rejeté .

Décision Cnir-01-186

Motion d'urgence n° 1 amendée.

Vote nominal

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 15 & 16 décembre 2001, décide de cesser son comportement laxiste envers les Verts qui dépassent les règles de cumul établies par l'Agrément Intérieur. Le Cnir demande au CE d'arriver à l'application stricte des règles dès l'Assemblée générale ordinaire de novembre 2002.

Le Cnir demande également la même stricte application concernant les reversements des élus.

Exprimés : 87

Pour : 74 (85 %)

Contre : 13

Adopté.

Décision Cnir-01-187

Amendement à la motion d'urgence 2

Enlever les mots : «le Cnir jugera au cas par cas».

Pour : 7

Contre : beaucoup

Rejeté .

Décision Cnir-01-188

Motion d'urgence n°2

Vote nominal

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni les 15 et 16 décembre 2001 à Paris, décide que dès notre prochain Congrès, l'audit participatif interne et la réflexion engagée sur les statuts doivent aboutir à l'adoption de règles et d'outils adéquats pour lutter contre le cumul des mandats. Le Cnir peut décider d'une dérogation d'un an pour les élu-e-s en situation de cumul.

Pour obtenir cette dérogation, une demande doit être effectuée par le CAR ou le CPR de la région concernée devant le Cnir, accompagnée d'un argumentaire, d'un calendrier de sortie de la situation de cumul et d'engagements fermes de la part de l'instance régionale, afin de ne plus permettre que des situations de cumul de mandats soient possibles. Le Cnir jugera au cas par cas.

Dans le même esprit, le Cnir demande aux régions chargées de faire des propositions à la Commission Nationale d'Investiture (CNI) de respecter la même démarche pour l'investiture de candidats que leur élection placerait en situation de cumul.

Dans le cas contraire, les régions concernées devront s'en tenir à la méthode énoncée.

Exprimés : 76

Pour : 59 (77,63 %)

Contre : 11

Abst. : 4

Refus de vote : 2

Adopté.

Décision Cnir-01-189

Le Conseil national interrégional des Verts réuni à Paris les 15 et 16 décembre 2001, ratifie la nomination de Françoise Barnay en tant que responsable de la commission Culture.

Adopté à l'unanimité moins une abstention .

Décision Cnir-01-190

Vote à bulletins secrets

Le Conseil national interrégional des Verts réuni à Paris les 15 et 16 décembre 2001, décide de procéder au remplacement de Marie-Christine Blandin en tant que déléguée aux Régions au Collège Exécutif.

Une candidature : Anne Le Strat.

Pour : 43

Contre : 15

Abst. + blancs : 17

Nuls : 7

Refus de vote : 1

Elue

Décision Cnir-01-191

Vote d'ordre

Report des votes sur le financement des campagnes au Cnir de janvier

Pour : beaucoup

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-01-192

Motion d'urgence n° 5

Halte aux discours - Place aux actes :

Mélangons nos candidatures pour les législatives 2002

Les premiers résultats des AG de circonscription, au niveau national, révèlent un manque quasi total de la représentation des minorités visibles. Il est indispensable et politiquement crucial de remédier à ce déséquilibre en veillant à ce que les candidatures Vertes aux législatives 2002 soient à l'image de la pluralité et la diversité de notre société.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 15 & 16 décembre 2001, mandate le CE, qui devra associer la commission Immigration à ses travaux, pour :

1. mener une réflexion afin d'introduire des candidat-e-s issues des minorités discriminées dans les listes dès les législatives de 2002 ;
2. nous proposer des candidat-e-s dès le congrès de janvier 2002 ;
3. faire en sorte que cette décision sur la représentation des minorités discriminées soit appliquée à l'occasion de toutes les élections futures.

Pour : 14

Contre : 35

Abst. : 11

Refus de vote : 2

Rejetée .